



AVIS D'INTERRUPTION D'EAU ET  
D'ÉBULLITION PRÉVENTIF  
5 octobre 2018

## DU 30 AU 57 DE LA RUE JUILLET

**Au retour de la pression, n'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir à gros bouillons pendant au moins une (1) minute, ou utilisez de l'eau embouteillée.**

En raison d'un bris du réseau d'aqueduc dans votre secteur, nous sommes dans l'obligation d'entreprendre une mesure PRÉVENTIVE d'avis d'ébullition en vertu de la réglementation provinciale sur l'eau potable.

Une série d'échantillons et d'analyses seront effectuées à la suite des travaux afin de s'assurer de la conformité.

### **QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?**

De l'eau préalablement bouillie pendant une minute, ou de l'eau embouteillée doit être utilisée pour les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

Vous pouvez utiliser l'eau du robinet non bouillie pour laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher, laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

La Ville de Coteau-du-Lac tient à remercier la population de sa collaboration et de sa compréhension compte tenu des inconvénients que cela peut vous occasionner.

**L'AVIS DEMEURERA EN VIGUEUR JUSQU'À NOUVEL ORDRE. DÈS LE RETOUR À LA NORMALE, NOUS VOUS AVISERONS PAR COMMUNIQUÉ.**

Pour toute question, vous pouvez contacter le Service des travaux publics et voirie au 450 763-5822, poste 242.

Merci de votre collaboration  
Le Service des travaux publics et voirie  
Ville de Coteau-du-Lac